

Des copropriétaires exaspérés !

Exaspérés par les pratiques des Senioriales à leur égard, des copropriétaires ont créé une association de défense. L'ADCS aujourd'hui !

Suite à l'accord obtenu avec Madame Françoise GRI, directrice générale du groupe Pierre et Vacances dont la société « Les Senioriales » est une filiale, des discussions ont été engagées en novembre 2013 afin d'essayer de trouver ensemble des solutions « amiables » aux nombreux litiges qui nous opposent depuis plusieurs années.

Prochainement, un bilan sera réalisé pour faire le point sur ce qui a pu être réalisé en une année. Il y a certes des litiges qui ont été traités. C'est un premier pas. Mais la liste est encore longue...

Il faut accélérer le « mouvement » ! Pour éviter que le traitement de ces dommages, malfaçons, vices cachés, mais aussi non-façons (les « oublis » !) – que subissent toujours les copropriétaires résidents, traîne en longueur.

De nombreux détails sont disponibles et accessibles sur le site internet de l'ADCS :

www.senioriales-indignezvous.fr

Le litige le plus conflictuel demeure **la loge du gardien qui doit être louée !**

L'ADCS considère que les Senioriales ont abusé les acheteurs en vendant cette loge à un investisseur !

L'ADCS a découvert mi-2013 que cet « appartement » avait été vendu à la moitié du prix des maisons ou appartements ! Mais le loyer n'a pas diminué. La vente a été réalisée AVANT la première assemblée générale. Le bail du loyer également, par le syndic provisoire, sans avis de cette assemblée générale.

Pour empêcher toute action des nouveaux copropriétaires, on ne pouvait pas s'y prendre mieux !

Mais cette pratique qui oblige les résidences à embaucher un « gardien » et à le loger sur place va à l'encontre du « concept » d'origine des frères RAMOIS, les créateurs.

Les premières résidences avaient cette **loge comme « partie commune »** (donc pas de loyer) et leur règlement de copropriété n'obligeait pas à embaucher – obligatoirement – un gardien !

Cette situation doit être clarifiée donc régularisée. Les syndicats de copropriétaires doivent avoir la liberté du choix. Sinon les résidences Senioriales seront connues comme source de problèmes, de dysfonctionnements, de mauvaise ambiance et de charges élevées !

Tous les ingrédients pour faire périr ce concept !